



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-53

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 11 mai 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 11 mai 2026

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 11 mai 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 11 mai 2026 a été validé par Maurice MAQUIN, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 11 mai 2026 par Maurice MAQUIN, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 11 mai 2026,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.